

CAGNOTTE



Date limite :
Mercredi 25
Décembre
2024

Dette à payer avant le 31 décembre

Bonjour. Je suis Cécile, j'ai 53 ans. Après de nombreuses galères dans ma vie, j'ai pourtant toujours aidé les autres. Aujourd'hui, je me suis à nouveau dans la galère à la suite de mon divorce. À savoir qu'une fois la première audience passée. Mon ex mari a fait un AVC hémiparétique 3 mois après. 'pendant 1 an malgré qu'on était séparé, je me suis occupée de ces finances pour qu'il n'est pas de retard. Puis comme le SSR ne pouvait le garder, il est resté handicapé tout le côté gauche. Il a été placé en Ehpad. La galère a commencé, placé sous curatelle, une fois tout compté, sa retraite ne suffit pas à payer l'Ehpad. Ses enfants vont devoir mettre la main aux portes monnaie. Mais au fur et à mesure. J'ai appris qu'il n'avait pas de quoi subvenir à ses besoins. J'ai donc renoncé à ma pension compensatoire. Notre fille a sa pension alimentaire pour pas l'endetter plus. J'ai appris que je devais renflouer le compte joint à cause des frais bancaires. Le compte n'est pas fermé. Puis que le crédit dont j'étais Co emprunteur n'était plus réglé. J'ai trouvé un arrangement pour le mois d'octobre. Payer en novembre et décembre. Mais il reste env 1404€ à payer. La maison de crédit me harcèle tous les deux jours pour être payé alors que je touche la aah. Personne n'a fait référence à l'assurance du crédit puisque c'est à la curatelle de s'en occuper. À ce jour, on me laisse jusque fin décembre pour payer. Et je ne peux pas. Alors si, on me demande de faire un surendettement. Chose

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/sFpXv69c>



Scannez-moi !



Cette cagnotte vous est proposée par :
Shanesia Buvry